

**Question orale 1 / Terrain synthétique
Groupe minoritaire Pulnoy autrement
Conseil Municipal du 07/11/2022**

Les élus d'oppositions viennent de recevoir une invitation de la mairie pour l'inauguration du terrain synthétique de football prévue le samedi 19 novembre à 11H00.

Question :

Pouvez-vous nous dire si l'ensemble des habitants et associations de Pulnoy sont invités à cette inauguration ? Si non, qui sont les invités et par qui ont-ils été choisis ? Par le FC PULNOY, par le maire de Pulnoy, ou les 2 ?

Le club de football du FC PULNOY utilise le terrain synthétique depuis la mi-octobre pour des entraînements et match amicaux, et depuis le dimanche 30 octobre pour les matchs officiels.

Nous en concluons donc que vous avez, M. le Maire, avec votre adjoint M. Dehaye et le Maître d'œuvre et/ou son équipe, procédé à la réception des travaux.

Questions :

Avez-vous émis des réserves, si oui lesquelles ?

Pouvez-vous nous présenter le bilan financier définitif pour cette opération et nous préciser où en est la commune de Pulnoy concernant l'attribution des subventions attendues de la DETR (250000€), de la Région Grand Est (200000€) et de la FFA (25000€) ?

Actuellement, seul le club du FC PULNOY bénéficie de cette nouvelle infrastructure.

Cette infrastructure étant financée par des subventions publiques et par les impôts des pulnoyens, elle devrait être mise à disposition de l'ensemble des habitants et associations de Pulnoy.

Une convention d'utilisation pourrait permettre à différents usagers de bénéficier de cet espace : association de foot FC Pulnoy, équipes de foot féminine des villes voisines FC Seichamps et ASC Saulxures FOOT accueillant les Pulnoyennes si leurs associations en font la demande, autres associations sportives et culturelles pulnoyennes selon leur besoin, établissements scolaires de la commune, services municipaux et associatifs en charge des gardes et animations pour la jeunesse, enfance et ado.

Question :

Pouvez-vous nous dire si vous allez mettre en place, et quand, une telle convention d'utilisation du terrain synthétique, précisant quels sont les différents usagers et dans quelles conditions d'utilisation ?

**Question orale 2 / marquage au sol des emplacements de stationnement
Groupe minoritaire Pulnoy autrement
Conseil Municipal du 07/11/2022**

Le 30 septembre dernier, l'ensemble des riverains de l'allée du Semoir ont reçu un courrier de la police municipale leur demandant de stationner sur les places de stationnement matérialisées au sol.

Différents riverains ont donc fait remarquer que depuis sa réfection en 2019, l'allée du Semoir n'a plus d'emplacements de stationnement matérialisés.

Cette absence de matérialisation des emplacements de stationnement concerne de surcroît de nombreuses allées et rues de Pulnoy.

Questions :

- Allez-vous prendre les contacts nécessaires avec les services métropolitains afin que ces marquages d'emplacements de stationnement soient réalisés dans l'allée du Semoir et sur les autres allées et rues sans marquages ?

- Pouvez-vous faire stopper l'envoi de courrier de rappel à la loi dans les rues et allées dépourvues de places de stationnement matérialisées ? Pouvez-vous faire stopper et annuler les PV mis dans certaines rues aux automobilistes garées devant leurs propres domiciles sans gêner personne, tant qu'il n'y aura pas de places de stationnement matérialisées au sol dans ces allées et rues concernées.

A contrario, vous tolérez les stationnements – de jour comme de nuit – rue du Grémillon et rue de la Petite Fin, qui empiètent sur le trottoir (devenant ainsi inutilisable) et sur la voie de circulation (rendant ainsi le double sens de circulation dangereux voire impossible).

Pour ces emplacements que vous tolérez, avez-vous prévu de demander un marquage au sol à la métropole ?

Question orale 3 / organisation de l'espace public
Groupe minoritaire Pulnoy autrement
Conseil Municipal du 07/11/2022

Questionnement sans réponses à propos d'organisation de l'espace public

De plus en plus de Pulnéens nous interpellent pour nous dire combien ils s'étonnent, voire se plaignent, de l'absence de suites données aux questions écrites (*et parfois solutions*) qu'ils soumettent (*et proposent*) à la municipalité, et ce souvent malgré les promesses "orales" de réponses ... ou d'actions ...

Deux exemples illustrent cette regrettable situation et nous conduisent à traduire ici leur questionnement, dans l'espoir de quelques réponses :

1- Cheminement piéton :

Face aux circulations abusives de gyropodes et trottinettes sur ces espaces, un riverain de la rue du Clos (M. Legendre) a fait une proposition écrite documentée pour efficacement sécuriser les 2 extrémités du petit chemin piéton reliant cette rue du Clos à l'espace vert et l'aire de jeux de la place de la République (pose de "mains courantes" tubulaires légères afin de "prolonger" les extrémités du chemin pour en augmenter la visibilité, sans pour autant en modifier la facilité d'accès, en particulier aux fauteuils roulants et poussettes d'enfants).

Question :

L'ensemble des chemins piétons relevant de compétences communales :

- quelle réponse sera faite, et sous quel délai, à cette proposition de solution ?
- la commune envisage-t-elle le repérage systématique de ces "entrées et sorties" de chemins piétons nécessitant une telle sécurisation (au-delà de la simple pose de panneaux "d'interdiction aux cycles") ?

2- Stationnement automobile :

Face aux difficultés croissantes de stationnement des riverains aux abords de l'allée des Bleuets et de sa "maison médicale", une habitante s'interroge sur le devenir des promesses d'aménagement des places de stationnement (parking existant et bordure de rue).

Question :

Quelle proposition, et sous quel délai, la commune envisage-t-elle de faire à ce sujet ?